



République Française

Accusé de réception en préfecture
078-217800317-20230504-DEC-02-2023-DE
Date de télétransmission : 10/05/2023
Date de réception préfecture : 10/05/2023

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

DÉCISION DU MAIRE N°02/2023

CONTRAT DE LOCATION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Le Maire d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et suivants ;

CONSIDÉRANT la délibération n°11/2020 en date du 27 mai 2020 ayant donné délégation de compétence au Maire pour la durée du mandat,

CONSIDÉRANT qu'il y a obligation d'équiper la salle communale, établissement recevant du public de 4^{ème} catégorie, d'un défibrillateur.

VU la proposition de contrat de location et de maintenance d'un appareil par l'entreprise ELECTROCOEUR, sise 4 rue Aristide BRIAND à BETHUNE (Nord),

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de location avec entretien d'un défibrillateur PACK ZOLL AED est signé avec l'entreprise ELECTROCOEUR pour une durée de 60 mois.

Article 2 : Le loyer annuel s'élève à 720 € HT.

Article 3 : Les crédits afférents à cette dépense seront prévus au budget 2023 à l'article 611 (contrats).

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 4 mai 2023

Le Maire,
Serge ANCELOT



Certifié exécutoire Loi 82-213 du 02/03/1982 compte tenu :

- De la transmission en Préfecture le **10 MAI 2023**

- De la publication le **10 MAI 2023**

Le Maire,

